

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique se déroulera sur la commune de QUELAINES-SAINT-GAULT du **lundi 11 juillet 2016 à 8 heures au mercredi 24 août 2016 inclus à 17 heures**, concernant la demande présentée par S.A.S. Ferme Eolienne de Quelaines en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent d'une puissance totale de 7,05 MW, regroupant trois aérogénérateurs d'une hauteur de 154,38 m et d'une puissance de 2,35 MW chacun, ainsi qu'un poste de livraison situés sur la commune de Quelaines-Saint-Gault.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à **quarante-cinq jours**, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de QUELAINES-SAINT-GAULT afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le jeudi de 8 h à 12 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 8 h à 12 h).

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Quelaines-Saint-Gault. Les observations pourront également être adressées, par écrit, à la mairie de Quelaines-Saint-Gault, à l'attention de la commission d'enquête, et par voie électronique : « **enqueteeolienquelaines@gmail.com** » en précisant l'objet du courriel « projet parc éolien sur la commune de Quelaines-Saint-Gault » ; elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête. Les documents joints aux courriels ne devront pas dépasser 10 Mo. Il est toutefois possible d'adresser une observation en plusieurs courriels en les numérotant.

M. Daniel Busson, cadre bancaire en retraite, est nommé président de la commission d'enquête, M. Michel Thomas, cadre bancaire en retraite et M. Joël Métras, responsable des ressources humaines à France Telecom en retraite, sont désignés par le président du tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaires-enquêteurs titulaires ; M. Gérard Senaux, directeur départemental de l'Équipement en retraite et M. Jean-Claude Le Lay, directeur de collectivité territoriale en retraite en qualité de commissaires-enquêteurs suppléants.

En cas d'empêchement de M. Daniel Busson, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel Thomas, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

A ce titre, au moins un des membres sera présent à la mairie de QUELAINES-SAINT-GAULT, pour y recevoir en personne les observations des tiers les :

- **lundi 11 juillet 2016, de 8 h 00 à 11 h 00 ;**
- **lundi 25 juillet 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **samedi 30 juillet 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **samedi 06 août 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **jeudi 18 août 2016, de 16 h 30 à 19 h 30 ;**
- **mercredi 24 août 2016, de 14 h 00 à 17 h 00.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat (<http://mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées » puis « Installations classées industrielles » et « dossiers d'autorisations ») de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques, à la préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) et à la mairie de QUELAINES-SAINT-GAULT, de l'ensemble du dossier dont l'étude d'impact. A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat et à la mairie de Quelaines-Saint-Gault, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Jean-François Leblanc - Energie Team Agence Ouest - 11, avenue de la Vertonne 44120 Vertou - Tél : 02.49.09.10.32 - Adresse électronique : [jean-francois.leblanc@energieteam.fr](mailto:jean-francois.leblanc@energieteam.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.